

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 12 février 2020

Présents :

Fabrice Dalongeville, Véronique Joly, Laurence Cohen-Carraud, Frédéric Mommelé, Gérard Kersmaker, Sylviane Mierlot, Patrick Lamoureux,, Francis Meunier, Laurent Desmet. Yannick Herbain, Nadine Lemoine.

Excusés :

Alain Martin (pouvoir à Gérard Kersmaker; Jean-Paul Nuyttens (pouvoir à Laurent Desmet).

Date de convocation : 31/01/2020

Secrétaire de séance : Sabrina Derriche

En introduction au conseil municipal le maire prend la parole pour remercier les conseillers municipaux du travail accompli au cours de ce mandat. Il indique qu'un bilan des actions est en cours d'élaboration et sera diffusé à la population. Si le dossier de l'assainissement n'a pas abouti comme il avait été annoncé, des avancées ont été enregistrées dans ce domaine. Le règlement de ce dossier sera faite au cours du prochain mandat. Pour le reste, tous les engagements ont été tenus, de surcroit dans une ambiance de travail tout à fait positive. Il faut donc s'en féliciter.

1. Projet Presbytère : délibération pour demandes de subventions.

Le maire fait état du travail de la commission cadre de vie au cours de laquelle le projet d'aménagement du presbytère a été présenté. Il rappelle que ce dossier ancien peut enfin trouver une issue favorable dans la mesure où une solution financière a été trouvée entre l'Etablissement Public Foncier de l'Oise et la commune, ce dernier rappelons-le était propriétaire du presbytère dans le cadre d'un portage entre lui et la commune. Fabrice Dalongeville ajoute que les discussions ont été longues et difficiles mais que les deux parties souhaitaient trouver une issue positive. Il remercie le président de l'EPFLO, Jean Desessart, VP du Conseil Départemental et maire de Lacroix-Saint-Ouen et Jean-Marie Deschodt, le directeur de l'EPFLO.

C'est le premier type de montage que l'EPFLO va réaliser dans l'Oise. Il permet ainsi à une petite commune de réaliser des projets à portée économique.

Le montage financé prend la forme d'une vente à paiement différé sur 20 ans. Les frais de portage qui s'élevaient à quelques 38 000 euros ont été annulés. On repart donc sur de nouvelles bases pour cette opération. C'est un point très important. En validant le contrat de vente, la commune devient vraiment propriétaire du bâtiment et peut donc déposer en son nom propre des demandes

de subventions. Les subventions possibles sont accordées par le Département au titre de l'aide aux communes, par la CCPV au titre des fonds de concours (déjà 15 000 euros ont été votés en 2019), par l'Etat au titre du Contrat de Ruralité (DSLI Ruralité 2020). Au total, les subventions ne peuvent pas être supérieures à 80% du montant du projet. Le maire indique que les contacts sont engagés depuis longtemps avec ces différents partenaires et que le projet reste toujours très pertinent pour eux à financer.

Concrètement, dans le cadre de cet achat à paiement différé, le montant de l'annuité sera calculé sur la base du reste à rembourser, après obtention des subventions. Il est également à noter que la première annuité sera débitée un an après la signature de l'acte d'achat, ce qui laisse le temps de réaliser les travaux d'aménagement du gîte et commencer une activité locative.

Le projet actualisé est donc au total de 310 878 euros HT. Il se décompose ainsi : l'acquisition pour un montant de 259 000€ dont 3K€ de frais de dossier. Les travaux pour un montant de 51 790 € pour l'aménagement de la partie gîte. Concernant le café associatif, le maire indique qu'une opération de financement participatif est montée avec la startup Bouge ton coq.

Le maire indique au conseil que le projet d'aménagement de la partie gîte et le chiffrage ont été réalisés par Dominique Carraud, architecte. Le gîte accueillera au maximum 6 personnes logées dans trois chambres. Une partie cuisine sera aménagée dans la pièce de droite à l'entrée.

Concernant la partie technique, il faudra sans doute aménager la partie vide supérieure pour réaliser un meilleur stockage du matériel municipal. Chacun convient qu'entre cette partie et un usage partagé dans le bâtiment municipal utilisé par le comité des fêtes, il doit y avoir assez de place.

Le maire indique qu'après échanges, la commission a estimé que le nouveau projet, au regard du montage financier trouvé, réalisable. Les membres de la commission sont à l'unanimité favorables pour effectuer les démarches nécessaires auprès des instances pour bénéficier des subventions (Département de l'Oise, Etat, Région Hauts de France et Communauté de Communes du Pays de Valois).

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune d'acquérir le presbytère pour l'aménager en gîte touristique, café associatif et local technique communal. La commune étant actuellement en convention de portage avec l'EPFLO, partenaire de ce projet.

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité pour la commune de solliciter les financeurs des collectivités locales, en l'occurrence le Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat au titre de la DSIL Ruralité 2020.

Après avoir entendu l'exposé du maire ; et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - d'approuver le montant de l'enveloppe financière permettant la réalisation de l'opération et des travaux : 310 878 euros HT.

2 - d'approuver le plan de financement présenté par le maire, en commission municipale puis lors du conseil municipal.

+ Département :	117 133€ (37,6%)
+ DSIL Ruralité 2020:	115 570€ (37,2%)
+ Commune :	63 175€ (20,4%)
+ CCPV :	15 000€ (4,8%)
TOTAL HT	310 878€ (100%)

3 - de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise afin qu'une subvention soit allouée au titre de l'acquisition du bien;

4 - de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise afin qu'une subvention soit allouée au titre de la réhabilitation du bien en vue de la création d'un gîte touristique, d'un café associatif et d'un local technique communal.

5. De solliciter l'Etat au titre de la DSIL Ruralité 2020 pour la réalisation de cette opération.

2. Urbanisme : point sur le Plu; Etude cadastre; finalisation achat terrain Prunier.

PLU. Le maire indique qu'une commission Urbanisme consacrée au Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée le jeudi 6 février avec, à l'ordre du jour, un point sur le zonage et les orientations d'aménagement. Le maire explique que la réunion s'est déroulée dans un climat assez tendu car des représentants du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de l'Etat participaient pour la première fois à nos travaux et ont pris des positions remettant en cause les orientations que nous avons élaborées avec les mêmes services depuis plusieurs mois. Après de longs échanges, d'explications des choix effectués par la commune, la municipalité a réaffirmé ses choix. Des choix qui sont compatibles avec les préconisations du Scot. Après échanges, le conseil municipal partage la volonté de maintenir ses orientations. Le maire conclut en indiquant qu'il a convenu d'une réunion avec le bureau d'études Verdi Ingénierie pour faire un point d'étape suite à ces différentes prises de positions du PNR Oise Pays de France et de l'Etat.

Etude Cadastre. Le maire indique au conseil que les géomètres du cadastre seront dans la commune pour viser les propriétés communales, notamment celles situées dans l'enveloppe urbaine. Des chemins seront également pointés au GPS.

Achat terrain Prunier. Le maire indique qu'enfin la signature de l'acquisition du terrain de Mme Prunier, rue St Mard, a été apposée chez le notaire. Après des mois et des mois de gestion administrative, ce dossier est enfin clos.

3. Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 : organisation générale.

Le maire présente au conseil les éléments mis à disposition par le Ministère de l'Intérieur sur les modalités d'organisation des élections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il indique que la commune n'est pas concernée par le respect de la parité sur la liste, même si cela est un objectif à viser. Il ajoute qu'il n'y a pas de changement particulier. Fabrice Dalongeville indique au conseil qu'il a préparé des documents comme en 2014 qui présente le mode de scrutin pluri-nominal à deux tours. Il indique que beaucoup d'électeurs de la commune ne sont pas au fait des particularités de ce scrutin. Les permanences des deux jours d'élections sont ensuite réparties entre les conseillers municipaux.

Le maire indique ensuite qu'il confirme sa volonté de poursuivre son action à la tête du conseil municipal et ce, dans le même état d'esprit : une liste ouverte aux bonnes volontés dans l'objectif de servir l'intérêt général, en particulier celui de la commune et de ses habitants. Chacun exprime ensuite sa décision de poursuivre ou non son action au sein du conseil municipal. Sur les conseillers sortants, les deux tiers souhaitent s'engager dans un nouveau mandat. Le maire indique par ailleurs avoir reçu des nouvelles candidatures. Fabrice Dalongeville propose enfin de faire une liste groupée pour rendre plus simple l'enregistrement à la Préfecture de Beauvais des candidats. Une réunion des candidats sera organisée le lundi 24 février 2020 à 20h en mairie.

4. Questions diverses.

Abords du périscolaire. Sabrina Derriche évoque la circulation dangereuse des véhicules dans la rue des Cornouillers surtout pendant la desserte du car scolaire à l'école. Certains véhicules vont même jusqu'à forcer le passage au moment de la descente des élèves du bus. Le maire indique avoir reçu plusieurs plaintes et constaté de visu l'incroyable manque de civisme des parents qui viennent déposer ou reprendre leurs enfants au périscolaire, rue des Cornouillers. La situation est telle qu'elle met même en insécurité les enfants. Après échanges, le conseil propose qu'un arrêté soit pris pour permettre au bus de rester stationner au milieu de la chaussée de façon à empêcher le passage de véhicules. Ensuite, il indique qu'il serait utile d'alerter tous les parents d'élèves par le biais d'un courrier qui pourrait être placé dans les cahiers des enfants. Enfin, le conseil s'interroge sur des actions plus fortes à prendre comme de mettre en sens unique la rue des Cornouillers, de façon à limiter les croisements de véhicules.

Eclairage. Le maire indique avoir pris contact avec le prestataire Coretel qui doit envoyer un devis pour remplacer les ampoules grillées. Ce dernier lui a assuré qu'il pourrait intervenir avant la fin du mois de février.

Course cycliste. Le maire indique au conseil qu'une course cycliste Ufolep sera organisée à Auger au mois de juillet, le samedi 4 juillet après-midi. Le maire indique que les organisateurs, l'USC Crépy-en-Valois, nous apporte du goudron pour nous aider à reboucher les trous sur le circuit.

Tempête. Un poteau de téléphone a été cassé par la tempête, sur la route entre Auger et Chaumont. Une intervention sur place sera faite pour l'empêcher de tirer trop sur le fil téléphonique en attendant l'intervention d'Orange.

Véhicule abandonné. Sylviane Mierlot indique qu'un véhicule de marque BMW semble abandonné dans la rue Rambure. De plus, la lunette arrière est cassée et laisse apparaître un trou relativement important. Contact sera pris avec la gendarmerie.

Passage à niveau d'Ormoy Villers. Patrick Lamoureux indique que des travaux vont être entrepris au passage à niveau. Les véhicules ne pourront pas emprunter du 16 mars 2020 au 28 avril 2020 puis du 15 mai au 18 mai 2020. La fermeture est H24.

Plaque RD98. Une plaque d'évacuation des eaux pluviales a été défoncée sans doute par le passage des camions. Le maire va se rapprocher du Département même si, après un premier contact avec un agent de la délégation routière de Pont-Sainte-Maxence, cela relève de la commune.

Privatisation d'ADP. Laurence Cohen Carraud rappelle qu'une importante pétition est ouverte pour demander un référendum sur la privatisation programmée d'Aéroport de Paris. Elle indique que la population n'est pas suffisamment informée de ce projet dont la finalité est extrêmement critiquable et dont la portée aura certainement un impact sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.